

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février 2023, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 18

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE
EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN AUX POPULATIONS DE TURQUIE
ET DE SYRIE TOUCHEES PAR LES SEISMES**

N°20230213-23

Rapporteur : Mme Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie survenus le 6 février dernier et faisant état de plus de 35 000 morts, Mme le Maire exprime toute sa solidarité envers les populations touchées et propose une aide d'urgence.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité en direction populations de Turquie et Syrie. Il permet à toutes les collectivités qui le souhaitent d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

Elle propose au conseil de verser la somme de 2 500,00 € à ce fond de soutien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 2 500,00 € sur le fonds FACECO, fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, en soutien aux populations de Turquie et Syrie.

La somme correspondante sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

